FFR LIGUE RÉGIONALE BRETAGNE

Mercredi 18 février 2026

Numéro 40



BULLETIN OFFICIEL DE LA LIGUE REGIONALE BRETAGNE DE RUGBY

Décrypter, synthétiser et relayer l'information administrative et réglementaire utile au rugby breton

Sommaire

INFORMATIONS FEDERALES

INEF - Formations fédéralespage 1

Libéralisation de la pratique à compter du 7 janvier 2026page 1

INFORMATIONS TERRITORIALES

Compétitions et challenges – Situation liées aux intempéries page 2

Inscriptions aux formations PSC pour le second semestre de la saison 2025/2026page 2

Les lundis techniques 2025/2026.....page 3

DOCUMENTS ET INFORMATIONS UTILES

Transmission de documents administratifs et financiers aux clubs bretons page 3

AGENDA DE LA LIGUE PAGE 3

INFORMATIONS FEDERALES

INEF - Formations fédérales

Par le biais de son Institut National Emploi et Formation (INEF), la Fédération développe des sessions de formation destinées aux dirigeants bénévoles ou salariés des clubs, Comités Départementaux et Ligues Régionales. A ce titre, **l'INEF** propose des nouvelles sessions dont les principales modalités sont présentées ci-après (formation prise en charge par la Fédération pour les bénévoles).

Vie associative

- Management des Ressources Humaines associatives - La fonction employeur : **à partir du 19 mars 2026** (date limite d'inscription le 19 mars 2026) - Inscription et informations détaillées par le biais du lien intégré dans le titre de la formation.
- Les bases de la comptabilité : **le 25 mars 2026 à MARCOUSSIS** (date limite d'inscription le 25 mars 2026) - Inscription et informations détaillées par le biais du lien intégré dans le titre de la formation.
- Management des Ressources Humaines associatives – niveau 1 : le **16 avril 2026 à MARCOUSSIS** (date limite d'inscription le 11 avril 2026) - Inscription et informations détaillées par le biais du lien intégré dans le titre de la formation.
- Responsabilité du dirigeant : **le 03 avril 2026** (date limite d'inscription le 03 avril 2026) - Inscription et informations détaillées par le biais du lien intégré dans le titre de la formation.

Libéralisation de la pratique à compter du 7 janvier 2026

Catégories de l'école de rugby et des féminines moins de 18 ans

À toutes fins utiles, nous rappelons ci-après les dispositions du récent **avis hebdomadaire n°1167 du 7 janvier 2026** de la Fédération :

> ***« La FFR a mené des travaux afin de faire évoluer les principes encadrant les entraînements des joueurs et joueuses licencié(e)s en écoles de rugby. Les évolutions portent sur la pratique inter classe d'âge à l'entraînement.***
>
> ***Ces travaux ont conduit la FFR à construire une proposition d'échelle de pratique inter classe d'âge en se référant aux différentes formes de jeu et permettant d'élargir le cadre de pratique à l'entraînement ».***

INFORMATIONS TERRITORIALES

Compétitions et challenges - Situation liées aux intempéries



Depuis plusieurs semaines, notre région subit des intempéries importantes perturbant nos compétitions et nos activités sportives tant chez les jeunes que les séniors. Cette situation climatique engendre un nombre très important d'arrêtés municipaux d'interdiction d'utilisation des terrains gazonnés et par voie de conséquence des reports de match voire des situations de péréquations.

Face à la persistance des mauvaises conditions climatiques, nous nous nous permettons de solliciter les clubs bretons afin qu'ils se rapprochent de leurs municipalités ou agglomérations, propriétaires des installations sportives, dès qu'ils le peuvent pour disposer des éventuels arrêtés d'utilisation des terrains de rugby ; une réception anticipée en milieu de semaine de ce document officiel permettant une gestion optimisée de chaque situation.

Par ailleurs, nous rappelons ci-après aux clubs la **démarche à observer consécutivement à la réception d'un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation de terrain gazonné :**

- en premier lieu : **chercher une solution alternative pour l'accueil de la rencontre** : inversion, terrain synthétique de proximité, terrain d'un club partenaire pour les collectifs engagés en rassemblement ;
- en second lieu : **avertir et transmettre l'arrêté municipal** ou les arrêtés municipaux (pour les rassemblements) **à l'ensemble des parties concernées** : Ligue Régionale (ligue@bretagnerugby.fr) , Officiels de match et adversaire ;

S'agissant de la reprogrammation d'un match qui n'a pas pu se jouer selon la date arrêtée au calendrier du championnat, et compte tenu de la situation exceptionnelle que nous subissons, il pourra être admis d'autoriser une rencontre reportée à une date non initialement prévue audit calendrier y compris en semaine. Dans ce cas échéant, les propositions préalablement concordantes des deux clubs concernés devront être adressées à la Ligue (ligue@bretagnerugby.fr).

Il est précisé que cette disposition suppose le respect des dispositions :

- d'une part de l'article 312-4 des règlements généraux de la Fédération : « *Les matches qui n'ont pu se dérouler à la date initialement prévue et qui sont reportés ou à rejouer doivent obligatoirement être disputés avant la dernière journée de la phase concernée du championnat* ».
- *et d'autre part de* l'article 230-2 des règlements généraux de la Fédération : « *Un joueur ne peut pas participer à plus d'une rencontre officielle approuvée par World Rugby et/ou organisée par la F.F.R., la L.N.R. ou un organisme régional durant une même période de 72 heures.*
 La participation à une rencontre est définie comme l'entrée effective sur le terrain du joueur ou de la joueuse concerné(e), que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif.
 Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre. »

Enfin, au cours de cette période d'intempéries, la Ligue transmet en fin de semaine une grille récapitulative des rencontres ne pouvant se tenir. Ce document précise, le cas échéant, les **dates de report** retenues ou, à défaut, l'application potentielle d'une mesure de **péréquation** conformément aux règlements en vigueur.

Inscr iptions aux formations PSC - Second semestre de la saison 2025/2026



Les prochaines sessions de formation PSC auront lieu le samedi 7 mars dans le bassin Nord, à Melesse (35), et dans le bassin Sud à Auray (56). Les inscriptions sont à effectuer par le biais du formulaire en ligne présenté ci-après **jusqu'au mercredi de la semaine qui précède la formation** : Formulaire d'inscription à la formation PSC

Retrouvez toutes nos informations sur les formations PSC sur le site internet de la Ligue Bretagne : Formation PSC

Lundis techniques 2025/2026



Selon un rythme mensuel, **les Lundis Techniques sont programmés en début de mois, les lundis de 20h00 à 21h00. La prochaine session aura lieu le lundi 02 mars 2026. Vincent BREHONNET animera cette session sur le thème du jeu au pied.**

Ouvertes aux entraineurs des clubs, les inscriptions (1 formulaire complété/personne) s'effectuent par le biais du formulaire en ligne accessible par le biais du lien ci-après et jusqu'à 12h30 au plus tard le jour de la session. Consécutivement à leur inscription, les entraineurs recevront par courriel, le jour du webinaire, le lien qui leur permettront d'accéder à la session.

⇨ **INSCRIPTION : Lundis techniques**

Nota : un entraineur peut bien évidemment s'inscrire à plusieurs sessions de son choix par le biais du même formulaire.

La Ligue Bretagne remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants qui concourent à cette action de formation continue innovante et les clubs dont ils sont issus.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS UTILES

Transmission de documents administratifs et financiers aux clubs bretons

Nous soulignons que l'Infos Finances n°T.039 du vendredi 6 février 2026 est disponible sur le site internet de la Ligue Bretagne à la rubrique Documents financiers. Il évoque plusieurs informations financières et notamment des facturations dont les clubs concernés voudront bien s'acquitter selon échéances présentées.

D'autre part, le relevé de décisions consécutif à la réunion du Comité Directeur du mercredi 11 février 2026 est également publié et consultable sur le site internet de la Ligue Bretagne à la rubrique dédiée : Relevé de Décisions.

AGENDA DE LA LIGUE 2025/2026

- **Édition 2026 de la Foire de Rennes** : Participation de la Ligue Bretagne du 21 au 27 mars.

Retrouvez toute l'actualité du rugby breton sur le site Internet de la Ligue : https://liguebretagne.ffr.fr
Retrouvez-nous également sur notre page Facebook : @LigueRégionaleBretagnedeRugby et sur notre page Youtube : @Ligueregionalebretagnederugby

Ligue Régionale Bretagne de Rugby - 33, rue de la Frébardière - 35135 CHANTEPIE - ligue@bretagnerugby.fr